

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU VAL DE LORRAINE

Aline MAITRESSE

Directrice

Estelle KREISCHER

Cheffe de service

MISSION

Le réseau d'accueil du Val de Lorraine a été mis en place en août 2010 à l'initiative de la DDASS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24,
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter,
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation.

CAPACITÉ

Hébergement permanent

- 1 chambre permanente à l'hôtel pour des accueils de courte durée.
- 2 studios sur Pompey.
- 10 studios permanents à la résidence Procheville.
- 1 studio femme Résidence Procheville.

Hébergement temporaire

- 2 studios à la Résidence Procheville pour la période hivernale.
- 1 chambre à l'hôtel pour la période hivernale.

Hébergement MP 177

- 1 maison à Dieulouard.
- 1 appartement à Pont à Mousson.

ÉQUIPE

Personnel social

Travailleurs sociaux 1,18 ETP

▲ PUBLIC

EN 2021

Encore suivis et non hébergés au 31/12/2021 : 39 ménages soit 60 personnes

Ménages hébergés au 31/12/2021 : 17 ménages soit 23 personnes

165 demandes sur l'année concernant :

5 couples avec enfants
4 couples sans enfant
29 isolés avec enfants
127 adultes seuls

Soit 223 personnes dont :

173 adultes
60 enfants

▲ PROVENANCE

Val de Lorraine 77
Bassin de Pont à Mousson 59
Sous-total Val de Lorraine 136

Bassin de Lunéville 3
Toul 3
Pays Haut 1
Communauté urbaine du Grand Nancy 10
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)..... 10
Sous-total Autres Communes 27

Autres régions françaises 1
Autres pays 1
Sous-total Autres Régions 2

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Domicile personnel (privé)..... 6
Domicile personnel (social) 1
Centre hospitalier 2
Foyer résidence sociale 10
Foyer Jeune Travailleur
Hébergement d'insertion 4
Hébergement d'urgence 1
Hébergement par des tiers 8
Incarcération 1
Sans domicile 1
Non précisé 5

Encore suivis et non hébergés au 31/12/2022 : 16 ménages soit 17 personnes

Ménages hébergés au 31/12/2022 : 10 ménages soit 18 personnes

▲ SUIVI DES USAGERS DE DROIT COMMUN

165 ménages accueillis : 98 hommes – 75 femmes – 60 enfants

Hébergement sur l'année 2022 : 50 ménages soit 65 personnes pour 6 730 nuitées

Sortie hébergement : 39 ménages soit 54 personnes



SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2022	2
1.1	Le cadre de la mission	2
1.2	Le public ciblé	2
1.3	Le mode d'action et l'accompagnement	2
1.3.1	L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement	2
1.3.2	L'accompagnement social	3
1.4	L'hébergement et les prestations	3
1.5	Le SAO et le partenariat	4
1.6	LEO (Lieu d'écoute et d'orientation)	6
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	6
2.1	Typologie des ménages : personnes prises en charge	6
2.2	Tranches d'âge	7
2.3	Motif de la demande	7
2.4	Origine de la demande	10
2.5	Durée de séjour et nuitées	11
2.6	Réponses apportées	12
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2023	14
4	ANNEXES	15
4.1	Répartition des personnes prises en charge	15
4.2	Flux mensuel de la demande	15
4.3	Hébergement antérieur	15
4.4	Ressources	16
4.5	Provenance géographique des ménages suivis	16
4.6	Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO	17

Le SAO du Val de Lorraine

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2022

1.1 Le cadre de la mission

Depuis 2010, le SAO du Val de Lorraine intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des évènements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue...).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes les personnes (homme et/ ou femme) ou les ménages avec ou sans enfants : Le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivis. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire, rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, sur le site de Pompey et quelque fois à domicile.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le Primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage ; rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannage d'urgence de courte durée.

1.3.2 L'accompagnement social

Entretien de suivis ou d'accompagnement : Ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits...). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés. Un contrat d'accueil est établi.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Val de Lorraine, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les Prestations d'hébergement propres et celles mobilisables auprès des partenaires :

Hébergement permanent :

- 1 chambre d'hôtel conventionnée depuis 2010 à Pont à Mousson,
- 10 studios à la résidence sociale de Procheville,
- 2 studios à Pompey via un propriétaire privé (depuis janvier 2019),
- 1 studio femme (association AGARSP, Procheville).

Hébergement temporaire :

Au cours de l'année 2022 nous avons mobilisé des hébergements supplémentaires :

- 1 studio supplémentaire à la résidence de Procheville, dans le cadre du dispositif hivernal.

Dans le cadre du Marché Public 177 pour une capacité de 9 places

- Une maison à Dieulouard dédiée aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (pour 5 places)
- Un appartement à Pont à Mousson dédié à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (pour 4 places)

Grâce au partenariat développé depuis 2010, la possibilité de mobiliser :

- Le local Saint Sébastien du Secours Catholique situé à Dieulouard, qui permet d'accueillir notamment des personnes isolées avec animaux.
- Les logements d'urgence de communes (Champigneulle, Pompey, Liverdun, Frouard, Pont à Mousson, Atton). La reconnaissance de notre travail, a permis d'établir une confiance avec les CCAS qui mettent à disposition des logements des ménages et le SAO afin d'assurer un accompagnement global.
- Le studio d'urgence de la résidence Procheville via le 115. Mobilisable pour les hommes seuls, originaires du Val de Lorraine et qui contactent le 115, en dehors de nos horaires d'ouverture. Accompagnés par la Police de Pont à Mousson, ils

sont hébergés le temps d'une nuit et sont orientés, le lendemain matin vers le SAO qui évalue la situation.

Possibilité de mobiliser des places d'hébergement sur d'autres territoires en coordination avec le SDAO54.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

En besoins primaires ; nous travaillons avec un restaurant kebab qui délivre des repas chauds. Les travailleurs sociaux peuvent également délivrer des tickets service ou des colis alimentaires avec un maillage de partenaires locaux.

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administrative des usagers.

1.5 Le SAO et le partenariat

Depuis 2010, nous allons au-devant des partenaires locaux et départementaux pour faire connaître nos actions et entretenir des relations pour rendre nos actions plus pertinentes et efficaces, au service des bénéficiaires. Depuis 2010, il est à noter que de nombreux partenariats perdurent et s'améliorent avec le temps. Différentes instances mises en place permettent le maintien des actions communes, et notamment la réunion du dispositif hivernal que nous organisons chaque année, qui permet de réunir les partenaires et de repréciser nos missions et notre fonctionnement.

Les partenaires sont nombreux et de secteurs divers et variés : santé, justice, immobilier...l'année 2022 a permis de travailler avec bon nombre d'entre eux, facilitant ainsi nos missions en direction des publics accueillis. Nous allons mettre en lumière quelques partenariats forts qui ont marqué l'année :

- **Contrat Engagement Jeune /mission Locale** : La particularité du partage de nos locaux avec le dispositif Contrat Engagement jeune de Pompey, a permis de poursuivre notre partenariat avec la mission locale du Val de Lorraine. Les missions proposées par l'ARS et celles par la Mission Locale, sont clairement identifiées par chacune des entités et des passerelles ont pu être poursuivies en 2022. Ce travail en binôme a ainsi permis d'améliorer la prise en charge des 18-25ans.
- **La résidence de Procheville** : Le travail en collaboration avec la résidence de Procheville est à nouveau à mettre en avant pour cette année 2022. Les nombreux temps d'échanges et la proximité entre les équipes ont encore permis un travail efficient cette année. Ainsi il est à noter qu'en 2022 7 personnes issues de l'HU de Procheville sont devenues locataires en direct à la résidence de Procheville. De même cette collaboration a donné lieu en juillet 2022 à une manifestation commune au sein de la résidence. Ainsi l'ARS par le biais du SAO et de LEO avec la résidence ont organisé conjointement une journée conviviale autour d'un barbecue et d'un après-midi pétanque avec les résidents. Cet évènement signe la proximité entre les deux entités, fortes de leurs expériences communes. De même dans le cadre de la SISM, les repas suspendus confectionnés par la boîte à cuisine et LEO ont été redistribués à la résidence de Procheville.

- **Banque alimentaire** : Depuis septembre 2021, une convention a été signée avec l'ARS des territoires. Dans un premier temps à destination du public du dispositif de LEO, les denrées alimentaires servent aussi au SAO.
- **Assistante sociale de Gendarmerie** : l'année 2022 a été marquée par des situations traitées avec les gendarmeries du Val de Lorraine notamment autour des violences conjugales. Ceci a contribué à renforcer notre partenariat avec l'assistante sociale de Gendarmerie, grâce à un lien permanent en amont des départs des victimes et un soutien logistique et administratif au moment du départ.
- **CAF** : L'année 2022 aura permis une nouvelle fois de mettre en lumière notre partenariat avec la CAF, matérialisé par la présence, une semaine sur deux, dans nos locaux, de l'animatrice territoriale, mais également par un travail collaboratif avec les deux assistantes sociales de notre territoire. Ceci aura contribué à une meilleure compréhension des situations et un traitement des dossiers plus efficace.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- **Réseau « situations complexes territoire Val de Lorraine »** : il s'agit d'un réseau d'alerte permettant de mobiliser rapidement les principaux acteurs des situations complexes qui cumulent les problématiques de santé, d'hébergement, d'addiction, et d'habitat indigne. Le Réseau a connu ses débuts en 2017. En 2021, aucune rencontre n'a pu avoir lieu. Il faudra en 2022, faire à nouveau exister ce partenariat.
- Mise en place d'un réseau pluri-partenarial autour de la santé mentale sur les deux bassins du VAL DE Lorraine. Ce réseau est porté conjointement par l'association ENSEMBLE et le CD. Bien que nous sommes aux prémices de sa construction, ce réseau s'est déjà réuni à trois reprises preuve d'une réelle volonté collective d'échanger autour de situations qui questionnent les professionnels. En effet, au-delà de tisser un maillage pluri professionnel là où il n'y avait rien auparavant, cela marque la nécessité de partager une réflexion sur des problématiques communes, et cela passe on le sait, par l'interconnaissance des services présents sur le territoire.

Les associations caritatives participent également à ce travail partenarial :

- **Le ZONTA** : En 2022, le Zonta Club de Pont à Mousson s'est à nouveau mobilisé à nos côtés pour les violences faites aux femmes. Ainsi cette année le rapprochement existant entre le ZONTA et l'ARS a permis, à plusieurs femmes accompagnées par le service, de pouvoir accéder à une offre culturelle à travers la visite de différents musées à PAM (musée du papier, musée des Prémontrés...) dans le cadre de l'action « Musée pour toutes ».

- **LE SECOURS CATHOLIQUE à Dieulouard** : à chaque dépannage sur le relais saint Sébastien des aides vestimentaires et alimentaires sont accordées.
- **Mobilisation exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année** : à l'initiative de parents d'élèves d'une école primaire de Marbache des cadeaux ont été confectionnés (par les enseignants, enfants et parents) et livrés pour les bénéficiaires du Sao du Val de Lorraine et de Lunéville.

1.6 LEO (Lieu d'écoute et d'orientation)

Le dispositif **L.E.O (Lieu d'Ecoute et d'Orientation)** débuté depuis septembre 2021 sur le territoire du VAL DE LORRAINE est étroitement lié aux activités du SAO. Si le cadrage d'intervention est différent, l'équipe reste la même. Un Rapport d'activité spécifique a été rédigé

2. DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

L'activité 2022, est marquée par une diminution du nombre de demandes par rapport à l'année précédente.

On constate que le public isolé représente toujours la part la plus importante des personnes que nous avons rencontrées mais qu'il a tout de même diminué. On note, par ailleurs, une augmentation du nombre de familles accompagnées durant l'année 2022.

Typologie des ménages	2022		2021	
Femmes isolées	40	24%	40	22%
Hommes isolés	87	53%	100	55%
<i>sous total isolés</i>	<i>127</i>	<i>77%</i>	<i>140</i>	<i>77%</i>
Couples	4	2%	5	3%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	<i>131</i>	<i>79%</i>	<i>145</i>	<i>79%</i>
Femmes isolées avec enfant(s)	28	17%	27	15%
Hommes isolés avec enfant(s)	1	1%	6	3%
Couples avec enfant(s)	5	3%	5	3%
<i>sous total ménages avec enfants</i>	<i>34</i>	<i>21%</i>	<i>38</i>	<i>21%</i>
total ménages	165	100%	183	100%

2.2 Tranches d'âge

Les 165 ménages en 2022 totalisent 233 personnes.

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2022		2021	
enfants mineurs	60	26%	73	27%
<i>sous total mineurs</i>	<i>60</i>	<i>26%</i>	<i>73</i>	<i>27%</i>
18 à 24 ans	36	15%	35	13%
25 à 35 ans	42	18%	45	17%
36 à 45 ans	39	17%	51	19%
46 à 59 ans	32	14%	43	16%
60 à 69 ans	12	5%	8	3%
plus de 69 ans	5	3%	3	2%
inconnu	7	3%	9	3%
<i>sous total adultes</i>	<i>173</i>	<i>75%</i>	<i>194</i>	<i>73%</i>
total	233	100%	267	100%

A la lecture de ce tableau, toutes les catégories sont représentées de manière quasi équitable d'une année à l'autre.

2.3 Motif de la demande

Motif de la demande (ménages)	2022		2021	
Victimes de violences conjugales	17	10%	24	13%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	77	47%	89	49%
Procédure d'expulsion	20	12%	14	8%
Situation d'errance	5	3%	8	4%
Hébergement mobile ou de fortune	8	5%	6	3%
Renseignements conseils	14	8%	8	4%
Demande d'asile	0	0%	1	1%
Autre	1	1%	20	11%
Domiciliation	2	1%	0	0%
Sortie détention	6	4%	3	2%
Logement insalubre	5	3%	1	1%
Logement inadapté	0	0%	1	1%
Sortie structure AHI	3	2%	1	1%
Sortie structure médico sociales	5	3%	5	3%
Sortie structure protection enfance	2	1%	2	1%
total	165	100%	183	100%

La rupture de cohabitation : Cette tendance s'affirme d'année en année, reste le principal motif (presque 50% des motifs) et touche toutes les tranches d'âges. Avant la rupture de cohabitation (familiale ou amicale), ces personnes sortaient de la protection de l'enfance, d'une incarcération, d'une hospitalisation, d'une expulsion locative, d'une séparation conjugale...La rupture de cohabitation marque l'épuisement du réseau de la personne. Avant de solliciter un service social, beaucoup d'entre elles ont déjà fait le tour de l'intégralité de leur réseau sans toutefois réussir à trouver une solution pérenne à leur problématique. Lorsque les personnes sollicitent le SAO, la situation est alors très précarisée.

De même, il est important de noter que, par souci de ne pas surcharger les hébergements d'urgence, beaucoup de personnes accompagnées par le SAO restent hébergées par des tiers avant que le projet aboutisse. Pour autant, l'accompagnement est tout aussi conséquent. Notons que pour ne pas creuser davantage les difficultés chez les tiers le SAO fournit une aide alimentaire et une aide à l'hygiène.

Les procédures d'expulsions : Nous observons une hausse des sollicitations pour des raisons d'expulsions locative. A la suite du confinement nous avons observé une baisse pour ce motif suite aux mesures gouvernementales. Cette hausse actuelle s'explique par le fait que lorsque la mesure AVDL n'a pas abouti positivement, alors le SAO est sollicité en ultime recours.

D'autre part, la sollicitation pour motif d'expulsion ne signifie pas que la mesure est allée au CFP, mais parfois les personnes sollicitent le SAO en amont, par crainte de se retrouver dehors de manière effective.

Les victimes de violences conjugales : Depuis sa création, le SAO du Val de Lorraine accompagne de nombreuses personnes victimes de violences conjugales. Si l'urgence est, dans un premier de temps, de répondre à une mise en sécurité de la personne ; il ressort également qu'une partie importante de l'activité du SAO est l'accompagnement social (dépôt de plainte, UMJ, orientation suivi psy si nécessaire, lien avec CIDFF, avocat...). Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial avec des acteurs déployés sur l'ensemble du territoire (CCAS, forces de l'ordre, CMP, MDS...). Le grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est clôturé il y a trois ans est venu bousculer les pratiques habituelles du SAO en matière de prise en charge des victimes et des auteurs. Ainsi, nous pouvons en voir les répercussions en 2022. Par exemple, nous avons accompagné et hébergé une personne auteur de violences conjugales afin de l'extraire du domicile dans un souci de protection de la victime. Ce chiffre certes minime, peut marquer le début d'une tendance encore inexistante il y a quelques années.

Dans la majorité des sollicitations, il s'agit de femmes seules ou avec enfants qui ont quitté le domicile en urgence et nécessitaient une mise à l'abri et une protection immédiate. Notons que certaines situations nécessitent un éloignement. Le SAO VDL travaille donc en lien avec les autres SAO du département. Ainsi en 2022, le SAO VDL a été sollicité pour 3 femmes victimes de violences d'autres territoires et a éloigné 5 femmes. Dans l'ensemble, la demande reste relativement stable d'année en année. Nous sommes

régulièrement sollicités et ce public représente 10% de notre activité. Nous disposons sur ce territoire de deux outils intéressants permettant un accueil de qualité : un appartement à Pont à Mousson et une maison à Dieulouard. De plus, notons que les partenaires se mobilisent vite pour améliorer les conditions d'accueil, soutenir et accompagner ces familles. :

Focus sur les 17 ménages victimes de violences conjugales :

5 ménages sont retournés au domicile conjugal ou n'ont pas donné suite à la proposition d'éloignement, 1 a été orienté en logement transitoire, 1 a bénéficié d'un hébergement d'urgence via un commune, 2 ont trouvé refuge chez des tiers et 1 ménage s'est directement relogé avec l'aide de notre service. Enfin, 7 ménages ont bénéficié d'un hébergement d'urgence.

Cette année nous avons accueilli une majorité de femmes victimes de violences conjugales et également un homme victime.

Pour les autres motifs :

Pour 14 ménages nous avons été sollicités pour des « **renseignements conseils** ». En effet, les partenaires du territoire nous ont bien identifié et nous sollicitent rapidement pour certaines situations qui ne nécessitent pas forcément une prise en charge. A l'issue d'un ou deux entretiens, une réorientation vers un partenaire est préconisée, ou les personnes ont trouvé d'autres solutions, ou ne sont pas prêtes à quitter le domicile (notamment pour les situations de violences conjugales). Pour autant, cette activité reflète un caractère préventif auprès des publics et de soutien auprès des partenaires.

« **Errance-squat** » : Cet item couvre toutes les personnes qui vivent en abris de fortune ou qui sont en parcours d'errance depuis plus de 6 mois.

Les 8 personnes qui vivaient : en squat, en caravane, en cabanon, en tentes sur un terrain vague. Le travail du TS SAO est aussi d'aller au-devant de situations signalées par les partenaires. Dans la majorité des situations, les personnes concernées ne formulent pas de demande. Le travail d'approche est donc plus long et voit aussi ses limites. C'est la raison pour laquelle l'équipe a créé le dispositif LEO ; un accueil de jour mobile qui permet un lien au long court et une veille sociale de ce public marginalisé. LEO est souvent intervenu en amont car une fois stabilisé, il réoriente les personnes vers le SAO ou en aval car si les personnes sont trop éloignées des contraintes du SAO alors elles sont suivies par LEO.

« **Sortie de détention** » : Les 6 personnes accueillies à la sortie de détention, ont été préconisés et anticipés en commission SIAO.

« **Sortie structure médicosociale** », 5 personnes concernées dont 3 sortent de structure psychiatrique et 2 des urgences de l'hôpital.

« **Domiciliation** », Nous avons domicilié 2 personnes qui ont sollicitées le service uniquement pour cette raison.

2.4 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages)	2022		2021	
MDS	32	19%	36	20%
Sans	44	27%	44	24%
CCAS	22	13%	43	23%
SAO	2	1%	10	5%
CH CHU Hôpital spécialisé	5	3%	7	4%
Centre d'hébergement	2	1%		
Autres	7	4%	16	9%
Mission locale	11	7%	5	3%
Police Gendarmerie	3	2%	6	3%
Pole emploi	1	1%		
DDCS	1	1%		
Résidences sociales	2	1%	3	2%
Organisme Accomp Socio		4%		1%
Professionnel	6		2	
Mairie	0	0%	2	1%
ASLL	1	1%	1	1%
Bailleurs	1	1%		0%
SIAO Hors 54	1	1%	1	1%
CADA		0%		0%
115	16	10%	5	3%
ASE	3	2%	1	0%
Services tutélaires	2	1%	1	1%
SPIP	3	2%		0%
total	165	100%	183	100%

Dans un contexte de refonte de la coordination départementale, il est à noter une hausse des sollicitations 115. En effet, la plateforme des écoutants 115 occupe une place centrale dans le schéma départemental des hébergements d'urgence. Ceci a pour conséquence qu'il y a davantage d'échanges entre les services hébergeurs et le service orienteur 115.

En dehors du 115, un quart des sollicitations relève d'une demande de la personne elle-même, signe que le SAO est tout à fait repéré pour les personnes en situations de précarité. Il s'agit de personnes qui connaissent notre service et qui ont déjà été suivies par le passé ou de personnes ne connaissant pas notre service, mais qui ont obtenu nos coordonnées en par un tiers ou un partenaire. Le SAO est donc un acteur important et reconnu sur le territoire du VDL.

2.5 Durée de séjour et nuitées

Nombre de nuitées réalisées sur l'année 2022	6730	Nombre de nuitées réalisées sur l'année 2021	7611
--	------	--	------

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2022		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	54 personnes 54 séjours	durée moyenne en jours
5 453	54	101

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2021		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	43 personnes 43 séjours	durée moyenne en jours
5 317	43	124

Les durées de séjour ont diminué d'environ 3 semaines entre 2021 et 2022.

Sur les 233 personnes prise en charge sur le SAO VDL, seulement 54 ont été hébergées sur le territoire, soit 23,2% des personnes accueillies sur l'année. Si l'on retranscrit en ménage, on note que sur les 165 ménages accueillis, 39 ont bénéficié d'un hébergement sur le territoire représentant 23,6% des ménages accueillis.

Focus sur les 126 autres ménages :

Par absence de disponibilités sur le territoire, notons que nous avons mobilisé des places d'hébergement sur Nancy mais aussi auprès des communes du territoire.

Ainsi, sur les 126 ménages considérés en ASSH, certains ont bénéficié d'un hébergement sur la métropole. Nous avons continué à suivre à la marge les personnes mises à l'abri sur les dispositifs à Nancy dans un souci de continuité d'accompagnement social.

126 ménages ont quant à eux bénéficié d'un accompagnement sans hébergement soit 67,2% des ménages accueillis : ils sont alors hébergés chez des tiers, en logement dans le cadre d'une expulsion locative, en abris de fortune...

Durée de séjour (personnes)	2022		2021	
0 à 7 jours	3	6%		0%
8 à 30 jours		0%	4	9%
31 à 90 jours	18	33%	9	21%
91 à 180 jours	13	24%	10	23%
181 jours et +	20	37%	20	47%
		0%		0%
		0%		0%
total	54	100%	43	100%

2.6 Réponses apportées

Orientation à la sortie des ménages hébergés	2022		2021	
Domicile des parents		0%		0%
Domicile personnel (privé)	6	15%	4	11%
Domicile personnel (social)	1	3%	3	8%
Domicile personnel propriétaire		0%	1	3%
Centre hospitalier	2	5%		0%
Hôtel		0%	1	3%
Foyer résidence sociale	10	26%	11	29%
Foyer Jeune Travailleur		0%		0%
Hébergement collectif ou diffus	4	10%	5	13%
Héberg urgence dont hôtel	1	3%		0%
Hébergement par des tiers	8	21%	10	26%
Incarcération	1	3%	1	3%
Sans domicile	1	3%	1	3%
Non précisé	5	13%	1	3%
Total	39	100%	38	100%

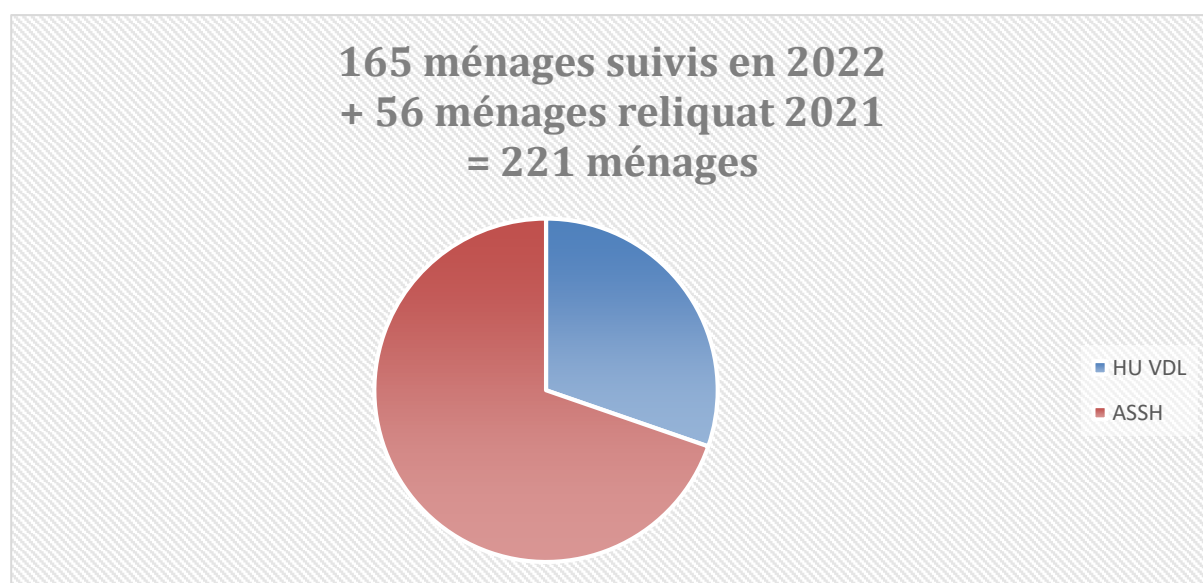
Les hébergements chez des tiers représentent comme l'an passé une part importante des orientations à la sortie de l'HU. Ceci souligne entre autres, qu'une part importante des gens accompagnés souhaitent s'émanciper d'un service social et de l'accompagnement qui en découle. Parfois l'orientation vers un dispositif accompagné est trop précipitée car pas en adéquation avec les attentes des hébergés.

Sur les 39 ménages pris en charge, 18 sont donc partis sans l'aboutissement du projet, même si les 10 sorties pour un retour en hébergement par un tiers ne constituent pas nécessairement un échec. On note donc que 54 % des ménages ont quitté l'HU avec une réponse adaptée et se sont inscrits dans une logique de parcours d'insertion.

A la sortie de l'hébergement d'urgence du Val de Lorraine, trois grandes orientations se dessinent : résidence sociale, CHRS et logement.

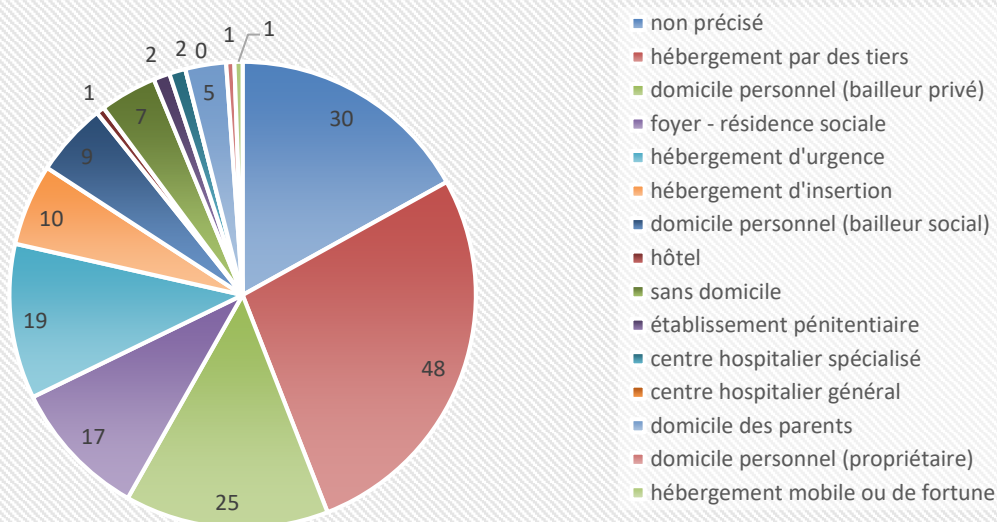
Notre bonne collaboration avec la résidence sociale de Procheville permet d'orienter certaines personnes en direct sur celle-ci. Le passage sur le dispositif d'urgence permet un premier sas d'évaluation sur le site facilitant l'intégration de certains d'entre eux dont le dispositif est adapté.

Pour d'autres un passage en CHRS diffus (sur le territoire dans la grande majorité des situations) ou en collectif sur la métropole s'avère indispensable avant d'envisager un relogement.



Au total au 31/12/22 : 26 ménages sont encore suivis par notre service avec ou sans hébergement.

Réponses apportées aux 177 ménages sortis



3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2023

En 2023, nous allons mener une réflexion sur l'adaptation de nos hébergements aux publics et leur répartition sur notre territoire. En effet, depuis l'installation du service sur le VDL, nous n'avons eu de cesse de rechercher de nouveaux logements dans un souci de dignité de l'accueil de ménages accompagnés. A ce jour, certains hébergements proposés sont vétustes et ont besoin de réelles rénovations. La recherche de nouveaux hébergements, permettra de moderniser notre parc d'hébergements.

Lors de l'année 2023, le SAO à l'intention de continuer à œuvrer à la coordination départementale dans un but de fluidité des parcours des personnes accompagnées. Ainsi la participation aux réunions de régulation départementale ou encore les commissions SIAO sont autant d'instance qui visent cela.

Lors du dernier rapport d'activité nous avons rendu compte d'un projet de CHRS éclaté à destination des jeunes en insertion sur le territoire. Ce dispositif a ouvert durant l'année, mais aux vues de l'absence de sollicitation de la part des partenaires, nous avons décidé de suspendre ce dispositif. En effet, seule une jeune femme y a été accompagnée à partir d'octobre pour une courte durée. Néanmoins, si au cours de l'année, le SAO fait remonter le besoin d'un tel dispositif, alors nous veillerons à mobiliser un logement pour en faire de la colocation et sommes prêts à étudier toutes demandes adaptées. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser un logement vide durant de longs mois alors que des sollicitations pressent d'autre part.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2022		2021	
Enfants	60	26%	73	27%
Hommes	98	42%	113	42%
Femmes	75	32%	81	30%
total personnes	233	100%	267	100%

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2022		2021	
Janvier	15	9%	13	7%
Février	11	7%	15	8%
Mars	13	8%	14	8%
Avril	13	8%	15	8%
Mai	16	10%	14	8%
Juin	11	7%	18	10%
Juillet	11	7%	11	6%
Août	19	12%	15	8%
Septembre	13	8%	21	11%
Octobre	14	8%	17	9%
Novembre	16	10%	17	9%
Décembre	13	8%	13	7%
total	165	100%	183	100%

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2022		2021	
Hebergement tiers	72	44%	71	39%
Domicile personnel (privé)	25	15%	22	12%
Domicile personnel (social)	18	11%	18	10%
Domicile personnel (propriétaire)	3	2%	12	7%
Domicile des parents	17	10%	16	9%
Sans domicile	5	3%	10	5%
Hebergement mobile, fortune	5	3%	12	7%
Etablissement pénitentiaire	6	4%	2	1%
Foyer résidence sociale	3	2%	2	1%
Hébergement Urgence	4	2%	4	2%
CADA	0	0%	2	1%
Etablissement protection enft	2	1%	2	1%
Centre hospitalier général/spécialisé	2	1%	4	2%
non précisé	1	1%	0	0%
Autres	0	0%	2	1%
Hôtel	2	1%	4	2%
total	165	100%	183	100%

4.4 Ressources

Ressources des usagers à l'entrée (ménages)	2022		2021	
Salaire, indemnités journalière, rémunération formation	39	24%	46	25%
Allocation Pôle emploi	13	8%	22	12%
RSA (socle + activité)	38	23%	50	27%
AAH	9	5%	6	3%
Prestations familiales, ALL Familiales, garantie jeunes, autre prestations sociales	6	4%	3	2%
Pension invalidité, retraite	10	6%	12	7%
Sans ressource	32	19%	38	21%
Inconnus	18	11%	6	3%
Autres		0%		0%
total	165	100%	183	100%

Relevons que quasiment 1/5 des ménages n'ont pas de ressources au début de l'accompagnement. En dehors de jeunes qui n'ouvrent pas droit aux minimas sociaux, cela souligne avant tout qu'une part considérable des personnes accompagnées sont en rupture de droits et ne les font pas valoir. Le travail de réinsertion prend alors tout son sens.

4.5 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2022		2021	
Val de Lorraine	77	47%	98	54%
Bassin de Pont à Mousson	59	36%	66	36%
Sous-total Val de Lorraine	136	82%	164	90%
Bassin de Lunéville	3	2%	4	2%
Toul	3	2%	1	1%
Pays Haut	1	1%		0%
Communauté urbaine du Grand Nancy	10	6%	11	6%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	10	6%	1	1%
Sous-total Autres Communes	27	16%	17	9%
Autres régions françaises	1	1%	1	1%
Autres pays	1	1%	1	1%
Sous-total Autres Régions	2	1%	2	1%
total	165	100%	183	100%

4.6 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2010 à 2022			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observation
2010	89	149	Année partielle - Création du service en aout
2011	230	369	
2012	243	370	
2013	282	514	
2014	268	423	
2015	236	351	
2016	209	296	
2017	244	367	
2018	215	315	
2019	225	338	
2020	202	254	
2021	183	267	
2022	165	233	
total	2791	4246	

